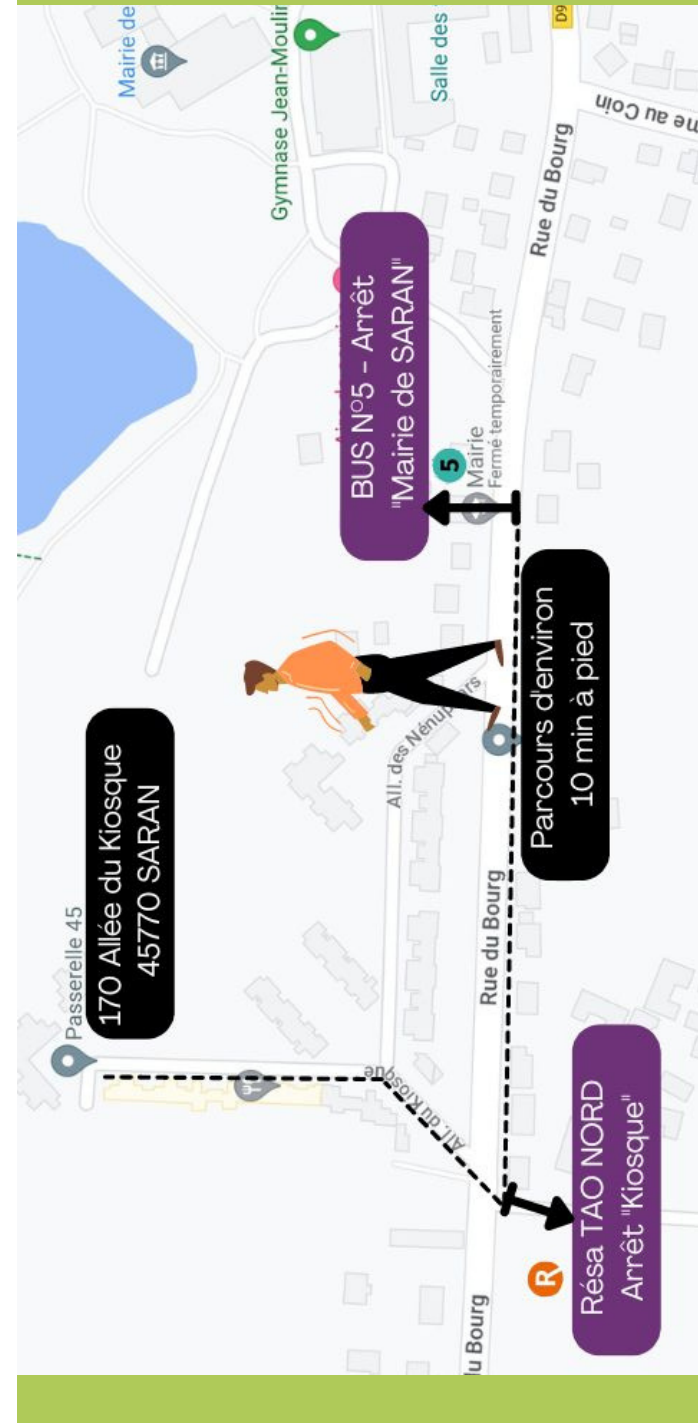


Plan d'accès :



INFORMATIONS PRATIQUES :



Horaires du service :

Du **lundi au vendredi**.
De **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.

Numéro de téléphone :

02 38 83 38 00



En cas d'absence, un répondeur téléphonique enregistre les messages.

Mail :

samsah.equipe@passerelle45.fr



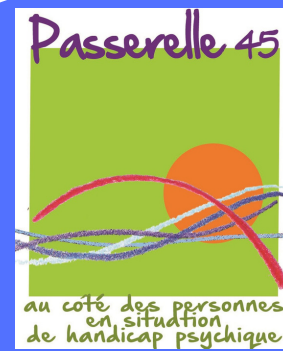
Site internet :

<https://www.passerelle45.fr/>



Adresse siège social :

170 allée du Kiosque,
45770 SARAN.



SAMSAH



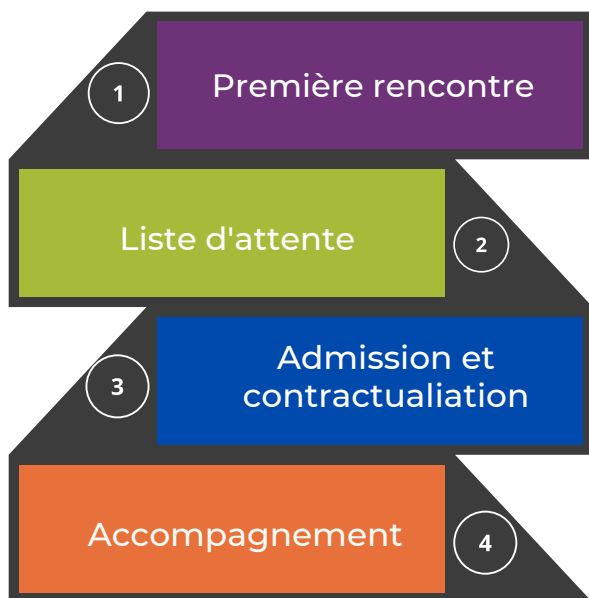
Les conditions pour être accompagné par le SAMSAH :

- Avoir **+ de 18 ans**,
- Être reconnu en situation de **handicap**
- Bénéficier d'une **orientation SAMSAH** de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), psychique,
- Résider sur **la métropole orléanaise**,
- Vouloir être accompagné.

Financement :

Le **Conseil Départemental** du Loiret et l'**Agence Régionale de Santé** financent les frais annuels de fonctionnement. **Aucune participation financière** n'est demandée aux personnes accompagnées.

Procédure d'Admission :



Les objectifs du SAMSAH :

- Aider la personne à prendre des **décisions adaptées**,
- Co-construire avec elle son **projet d'accompagnement** matérialiser par un PPI (**Projet Personnalisé Individuel**) et soutenir son **accomplissement**,
- Conseiller et guider la personne dans les actes de la **vie quotidienne**,
- Contribuer au développement de ses **aptitudes** et à la mobilisation de ses **facultés** afin de permettre son **autonomie**,
- Favoriser son **inclusion** dans la cité,
- Faciliter l'accès de la personne aux **droits** fondamentaux (soins, logement, culture, travail, formation) et à la **citoyenneté**,
- Prévenir l'**isolement** et chercher à restaurer ou développer les liens sociaux,
- Favoriser l'accès et le maintien des **soins**,
- Proposer un **soutien psychologique**,
- Suivre voire **coordonner** l'action des différents intervenants auprès de la personne,
- **Coordination du parcours de soins**.

Les modalités d'intervention du SAMSAH :

Accompagnement **individualisé** sous forme de rencontres :

- dans les locaux du service,
- dans la cité (démarches extérieures, etc.),
- au domicile,
- lors d'interventions collectives.

Equipe et domaines d'intervention :

- 1 infirmière :

- Orientation, soutien et coordination des démarches de soins médicaux et paramédicaux,
- Accès et continuité des soins spécialisés et généraux,
- Aide à l'observance du traitement,
- Entretiens infirmiers,
- Repérage de l'état de santé psychique et physique de la personne.

- 1 éducateur spécialisé

- Accès et maintien des droits,
- Démarches administratives,
- Développement de l'autonomie,
- Aide à la prise de décisions et d'initiatives.

- 1 psychologue

- Création d'un espace d'écoute et de parole,
- Proposition d'entretiens individuels à visée de soutien psychologique,
- Repérage de l'état psychique et cognitif de la personne.

- 1 psychiatre

- Eclairage clinique,
- Soutien dans la réflexion d'équipe.

L'équipe est soumise au **secret professionnel partagé**.